

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2019\_0185**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019,**  
L'an deux mille dix neuf, le quinze novembre, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le , s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la  
présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS :**

M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK,  
M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme  
ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, M. NYA-NJIKE, Mme JULIAN,  
M. ROSENMANN, Mme DODOTE, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme NAKACH qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ  
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC  
M. VACHEZ qui a donné pouvoir à M. TIENG  
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES  
Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER  
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. FONTAINE  
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK  
Mme PELLICOLI qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI  
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN  
M. TATI qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU

**ABSENTS, EXCUSÉS :**

M. DRAME, Mme PHAM

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 et R. 2321-2,

**Point 4 : CONSTITUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2019 portant sur l'adoption du budget primitif 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2019 portant sur l'adoption de la décision modificative n°1 du Budget 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2019 portant sur l'adoption de la décision modificative n°2 du Budget 2019,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 4 novembre 2019,

**Considérant** le risque de perte de change lié à l'emprunt en devise CHF contracté auprès de DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE,

**Considérant** le risque lié aux créances irrécouvrables mises en admissions en non valeur,

**Considérant** le risque lié aux procès en cours,

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCIENIAK, 5e Maire Adjoint,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les provisions suivantes :

- pour perte de change constituée pour 77 471,53 € et reprise pour 34 871,53 €
- pour litige au titre de procès en cours constituée pour 43 570 €
- pour créances irrécouvrables mises en admissions en non valeur constituée pour 37 500 € et reprise pour 6 500 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 22 NOV. 2019